



VB/cf - Div n° 5860\_05

Paris, le 30 mai 2023

## **PROGRAMME DE VEILLE 2023 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE SUR LES SOCIETES DU SBF 120**

### **ALERTE N° 85 CONCERNANT COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN**

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables de l'exercice des droits de vote dans les sociétés de gestion et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

*L'AFG, qui a publié la version 2023 de ses « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise dans le cadre de son programme de veille. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.*



## **COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN**

**DATE DE L'ASSEMBLEE GENERALE : 8 JUIN 2023**

### **RESOLUTIONS CONCERNEES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG**

- **RESOLUTION 16 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé**

#### **Analyse**

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 10% du capital par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.



## **Référence**

### **Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2023 : I-C 1-2**

*L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).*

- **RESOLUTION 17 : Option de sur allocation (green-shoe)**

## **Analyse**

La résolution 17 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans la résolution 16 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

## **Références**

### **Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2023 : I-C 1-2**

*L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).*

- **RESOLUTION 20 : Dérogation aux règles de fixation du prix d'émission sans DPS (« au fil de l'eau »)**

## **Analyse**

La résolution 20 autorise pendant 26 mois à déroger aux règles de fixation du prix d'émission des augmentations de capital sans DPS visées notamment à la résolution 16 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

## **Références**

### **Extrait des Recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2023 : I-C 1-2**

*L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).*



## GOVERNANCE

### 1. Composition du conseil de COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN

Le conseil d'administration de COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN comportera, à l'issue de l'assemblée générale, 63,6% de membres libres d'intérêts, hors représentant des salariés, en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Nombre mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Pierre-André de Chalendar	Président Durée de mandat	Non libre d'intérêts	100%	M	65	FR	17	2026	0	3			
	Jean-Dominique Senard	Adm. réf.	Libre d'intérêts	100%	M	70	FR	11	2024	0	3			
	Benoit Bazin	Directeur Général	Non libre d'intérêts	100%	M	54	FR	2	2025	1	1			
	Jean-François Cirelli	Représentant d'actionnaire	Non libre d'intérêts	100%	M	64	FR	3	2024	0	1		P	P
	Lydie Cortes	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	F	52	FR	5	2026	0	1		M	M
	Sibylle Daunis	Représentant des salariés actionnaires	Non libre d'intérêts	100%	F	48	FR	3	2025	0	1			
	Gilles Schnepf	Durée du mandat	Non libre d'intérêts	100%	M	64	FR	14	2025	0	3	M		
	Philippe Thibaudet	Représentant des salariés	Non libre d'intérêts	100%	M	42	FR	5	2026	0	1			
	Thierry Delaporte		Libre d'intérêts	100%	M	56	FR	1	2026	1	1			
	Ieda Gomes Yell		Libre d'intérêts	100%	F	66	UK	7	2024	0	1	M		
	Pamela Knapp		Libre d'intérêts	100%	F	65	DE	10	2025	0	3	P		
	Agnès Lemarchand		Libre d'intérêts	100%	F	68	FR	10	2025	0	3	M		
<input checked="" type="checkbox"/>	Dominique Leroy		Libre d'intérêts	100%	F	58	BE	6	2027	1	3		M	M
<input checked="" type="checkbox"/>	Jana Revedin		Libre d'intérêts	Nouveau	F	58	DE	Nouveau	2027	0	1			



## 2. Spécificités

- Les statuts de la société COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.
- La société ne se conforme pas aux recommandations de l'AFG qui préconisent l'existence de deux comités distincts de rémunération et de sélection.



Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET

